

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance Ordinaire du 27 Mars 2023**L'an deux mille vingt-trois
Et le vingt-sept du mois de Mars

Membres en exercice :	29
Membres présents :	26
Procurations :	2
VOTES :	28
POUR :	28
CONTRE :	/
ABSTENTIONS :	/
Date de convocation :	21/03/2023

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est rassemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. PELOUX N. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. BRUNET M. TOUCHE C. GARCIN F. GALLO C. CLARES P. BOY JP. RODRIGUEZ C. GALANTINI V. ODDOU S. MUNS A. SCHMALTZ E. PAYAN L. PICHON H. MORARD S. CLEMENT JL. JAFFRE S. SEBANI S. FERAUD S.

PROCURATIONS : Mme Cécilia LOUVION à Mme Nicole PELOUX
Mme Elodie JOURDAN à M. Bernard CODOUL

ABSENTS EXCUSÉS : DERDICHE C.

M. Hugo PICHON est élu secrétaire de séance.

2023-04-06-SF**OBJET : Renouvellement du contrat d'assurance FLOTTE AUTO et Risques Annexes**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité pour la commune de renouveler le contrat d'assurance Flotte AUTO et Risques Annexes qui arrive à échéance le 31/12/2023 (contrat attribué à Assurance Crédit Mutuel et géré par le Cabinet PILLIOT Assurances pour une durée de cinq ans).

Monsieur le Maire propose de lancer une consultation en procédure adaptée (MAPA) pour une nouvelle période de cinq ans soit du 01-01-2024 au 31-12-2028 et indique que l'estimation prévisionnelle des besoins s'élève à la somme de 170.000 € pour la période des cinq ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où cet exposé, après en avoir délibéré,
à l'unanimité par 28 voix POUR

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire relative au lancement d'une procédure adaptée (MAPA) pour renouveler le marché d'assurances - Lot FLOTTE et Risques Annexes à compter du 01/01/2024 pour une durée de cinq ans.

S'ENGAGE à inscrire à son budget les crédits nécessaires au financement du contrat.

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire, en ce qui concerne le lancement de la consultation en procédure adaptée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel SPAGNOU